

RCS : CASTRES  
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00115  
Numéro SIREN : 894 146 851  
Nom ou dénomination : 2LA COMPLICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 405

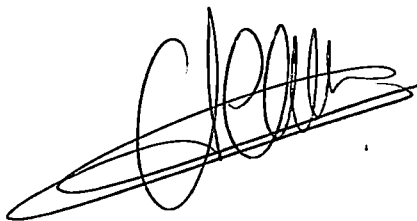
405

**2LA COMPLICES**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Lieudit La Briqueterie - 87 route de Faget**  
**81470 MOUZENS**  
**894 146 851 RCS CASTRES**

-----

**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023**

**Certifié conforme**  
**La Gérante**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Jean', written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise SARL 2LA COMPLICES Néant  \*

Adresse de l'entreprise 89 Route du Faget 81470 MOUZENS

SIRET 

8	9	4	1	4	6	8	5	1	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent \* 

1	9
---	---

26 JAN 2024

**COURRIER ARRIVE**

				Exercice N clos le	
				31/01/2024	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 770	042	1 770
	<b>Total I (5)</b>	044	1 770	048	1 770
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	12 000	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	647	086	647
	Charges constatées d'avance *	092	094		
<b>Total II</b>	096	12 647	098	12 647	
<b>Total général (I+II)</b>		110	14 417	112	14 417
<b>PASSIF</b>					
				Exercice N	
				1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		
	Report à nouveau		134		(3 675)
	Résultat de l'exercice		136		3 500
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	<b>Total I</b>		142		825
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	
				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 992
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	11 600	11 600
	Produits constatés d'avance		174		
<b>Total III</b>				176	
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	
				14 417	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	12 000	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
				120	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 2LA COMPLICES		Néant <input type="checkbox"/>				
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le		
								13.110.82023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
				Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	2 100		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *						254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	2 100		
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>							270	(2 100)		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)							290	5 600		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	3 500		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	3 500	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexties)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit						346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	3 500	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356			
Déficits antérieurs reportables *						3 675	dont imputés sur le résultat :			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		360	3 500
									372	

⑤

Désignation de l'entreprise: .....SARL.....2LA COMPLICES.....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/09/2022. et clos le: .....31/08/2023							Données en nombre de mois			1	2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
<b>TOTAL 1</b>										106			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
<b>TOTAL 2</b>										144			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
<b>TOTAL 3</b>										152			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)					022	Effectifs au sens de la CVAE *					023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence					024	/	/	160	/	/			
Date de cessation						/	/		/	/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

**2LA COMPLICES**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Lieudit La Briqueterie - 87 route de Faget**  
**81470 MOUZENS**  
**894 146 851 RCS CASTRES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 22 JANVIER 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023**

**QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à **3 499,66 euros** à l'**amortissement partiel** du compte « **Report à nouveau débiteur** » lequel s'élève ainsi à – 175,05 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 824,95 euros.

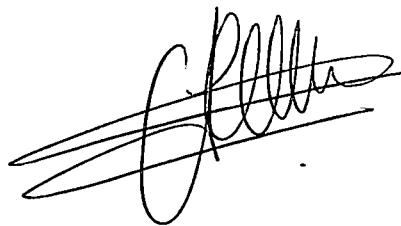
L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 août 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 janvier 2024**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.**

**Certifié conforme**  
**La Gérance**



GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE  
de CASTRES

26 JAN. 2024

COURRIER  
ARRIVE

**2LA COMPLICES**

**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**

**Siège social : Lieudit La Briqueterie - 87 route de Faget**

**81470 MOUZENS**

**894 146 851 RCS CASTRES**

Monsieur le Greffier  
du Tribunal de Commerce  
de CASTRES  
3 rue de la Platé  
81100 CASTRES

Le

Réf. : 2LA COMPLICES  
894 146 851 RCS CASTRES  
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en un exemplaire, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 août 2023,
- la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée,

Vous trouverez aussi un chèque bancaire de **45,15 €** pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

**La Gérance**

